



BARÈME DES HONORAIRES TTC

Pour les mandats signés à compter du 1^{er} janvier 2017

Les honoraires sont à charge du vendeur sauf convention contraire

TAUX MAXIMUM DES HONORAIRES DE TRANSACTION

▪ Vente de Maison - Appartement

PRIX DE VENTE	MONTANT DES HONORAIRES
inférieur à 30 000 €	3 000 € maximum
de 30 001 € à 45 000 €	de 3 000 € à 10 % maximum
de 45 001 € à 60 000 €	de 4 500 € à 10 % maximum
de 60 001 € à 85 000 €	de 5 000 € à 9 % maximum
de 85 001 € à 100 000 €	de 6 000 € à 8 % maximum
de 100 001 € à 120 000 €	de 7 000 € à 7 % maximum
de 120 001 € à 150 000 €	de 7 000 € à 6,5 % maximum
de 150 001 € à 300 000 €	de 7 500 € à 6 % maximum
supérieur à 300 001 €	de 15 000 € à 5 % maximum

- Vente de Forêts 10 %
- Vente de Domaines Agricoles 10 %
- Cession d'Entreprises 10 %
- Vente de Commerces 10 %
- Vente de Terrains à Bâtir
 - Jusqu'à 30 000 € 3 000 €
 - > 30 000 € 10 %
- Honoraires d'Audit, Consultant, Estimation 75 €/heure
Calculés à la vacation